

\*\*\*\*\*

**Motion présentée par Christophe PORQUIER  
pour le groupe Europe Ecologie – les Verts**

*Adoptée au Conseil régional de Picardie le 24 juin 2011*

**« Pour une sortie programmée du nucléaire,  
la région Picardie s'engage dans la transition énergétique du XXIème siècle »**

Le 11 mars, l'accident nucléaire de Fukushima a démontré au monde entier qu'un pays démocratique disposant d'une technologie avancée était incapable de maîtriser les conséquences d'une catastrophe nucléaire. L'accident est aujourd'hui classé au même niveau que Tchernobyl et les autorités nippones reconnaissent avoir sous-évalué la gravité de l'accident qui aura des répercussions dramatiques pour l'environnement, la population et l'économie de cette région.

Le 30 mai, le gouvernement allemand a fait le choix de fermer ses réacteurs au plus tard en 2022. Ce choix est adossé à une politique de maîtrise des consommations et de développement des énergies renouvelables. Ces dernières ont déjà créé 370.000 emplois industriels en Allemagne (500.000 à l'horizon 2020). L'Allemagne rejoint ainsi le Danemark, la Norvège, l'Irlande, l'Autriche et la Suisse qui avaient déjà renoncé à l'énergie nucléaire. L'Italie vient de confirmer ce choix par voie de référendum. L'Ecosse a annoncé un plan prévoyant une production énergétique reposant entièrement sur les renouvelables à horizon 2020.

En France, une proportion croissante de nos concitoyens se déclare favorable à une sortie rapide ou échelonnée du nucléaire : 70 % au mois de mars, 82 % au mois de juin.

Pour le Président de la République, il ne s'est rien passé à Fukushima qui justifierait de réviser le choix du tout-nucléaire qui prévaut en France. Pourtant, cette prépondérance de l'énergie nucléaire est un lourd handicap qui explique l'exceptionnel retard français dans le développement des énergies renouvelables et de leurs filières industrielles.

La dérégulation du marché de l'électricité ( loi NOME), l'ouverture du capital des opérateurs à des actionnaires privés et la sous estimation des coûts du démantèlement et du traitement des déchets provoquent une augmentation importante et durable du prix de l'électricité, qui place des millions de foyers en situation de précarité énergétique . L'illusion d'une énergie abondante et bon marché procurée grâce au nucléaire a vécu. L'entrée des actionnaires privés dans le capital des opérateurs s'est, de surcroît, accompagnée d'une dégradation des conditions globales de sureté dans les centrales due à un recours accru à la sous-traitance, à une pression accrue sur les agents et à une perte de compétences .

La région Picardie n'est pas concernée directement par des sites nucléaires installés sur son sol. Elle est toutefois en voisinage direct avec les centrales des régions voisines : Penly (à 45 km d'Abbeville et à 80 km d'Amiens), Paluel (à 114 km de Beauvais), Gravelines (à 123 km d'Amiens et 153 km de Saint-Quentin), Chooz (à 104 km de Laon), Nogent/Seine (à 63 km de Château-Thierry et 115 km de Compiègne).

Notre région est par ailleurs traversée régulièrement par des convois routiers et ferroviaires de combustibles et déchets nucléaires français et étrangers. Ainsi, une fois de plus, le 6 juin dernier, un convoi de déchets nucléaires néerlandais a traversé la Picardie du nord au sud en passant notamment par Bohain, Saint-Quentin, Tergnier, Noyon, Compiègne, Nanteuil, passant à proximité de zones densément peuplées et de sites « Seveso ».

Aujourd'hui, l'énergie nucléaire entraîne des risques non maîtrisables pour la population, et aucune solution technologique viable n'existe pour les déchets nucléaires.

Par ailleurs, les alternatives au nucléaire et aux énergies carbonées arrivent aujourd'hui en phase de maturité et de développement, elles se développent selon trois axes : la sobriété, l'efficacité, et la production

d'énergies renouvelables, qui constituent un levier important pour le développement des territoires, un gisement d'emploi, et une orientation réelle vers l'indépendance énergétique.

La région Picardie est bien positionnée dans cette voie.

Elle dispose du principal potentiel éolien des régions françaises (2800 MGW), qui est doublé du développement et de la reconversion d'activités industrielles sur son territoire dans ce secteur.

Elle est engagée dans une politique volontariste de constructions de réseaux de chaleur au bois, soutenant le développement des éco-matériaux l'efficacité énergétique de process industriels, le développement des transports collectifs, l'isolation thermique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique. Elle mène une politique énergétique créatrice d'activité et d'emploi, et entend se positionner comme région de référence pour la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables.

Sur ces bases, considérant que les risques et les difficultés économiques et énergétiques liés à l'énergie nucléaire, **la région Picardie décide d'inscrire ses politiques régionales dans la perspective de l'après nucléaire en France et demande au gouvernement de s'engager dans cette voie.**

La région Picardie inscrit cet objectif dans les orientations de sa politique industrielle et énergétique, notamment dans le futur Plan Climat régional.

Elle confirme les orientations retenues dans le PREC (Plan Régional Energie Climat) de 2007. La région renouvelle son soutien aux politiques de maîtrise de la consommation d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur le territoire, qui sont à même d'assurer une transition énergétique permettant de répondre aux enjeux du XXIème siècle, et notamment l'enjeu climatique.